

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 A

19H00

Présents : DUBOURG Philippe, BACUS Thierry, EVRARD Agnès, LACOSTE Odile, VERLANDE Michel, BOCCANFUSO Patrice, DALESME Clément, LAMOTHE Georges, LELIEVRE Brigitte.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : M. BACUS Thierry

1/ Vente terrain communal - modification de la délibération n° 037/2023 du 29/09/2023

Il y a lieu de modifier la délibération 037/2023 prise en date du 29/09/2023.

Sur cette délibération, après document d'arpentage réalisé, il convient de modifier les numéros de parcelles comme suit : D833 pour 580m² et D834 pour 94m² soit une surface totale de 674m².

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

2/ Travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste - durée d'amortissement

Pour faire suite à la demande de la Trésorerie, il y a lieu de délibérer sur la durée d'amortissement concernant l'emprunt contracté pour les logements 2 et 2 bis Place st Sulpice.

Durée d'amortissement correspondant à la durée de l'emprunt soit 20 ans.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

3/ Travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste - attribution du lot 7 peinture

Délibération devenue caduque suite à la reprise de l'entreprise LANDRODIE par son épouse.

4/ Demande d'enregistrement présentée par la SAS V GAZ 24 concernant la création d'une unité de méthanisation sur la commune de St Pardoux de Drôme- Avis

Suite au projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune de St Pardoux de Drôme, une enquête publique est ouverte depuis le 21 novembre 2023 jusqu'au 18 décembre 2023.

Dans les 10 jours qui suivent cette enquête un avis peut être demandé aux conseils municipaux concernés.

Le dossier a été transmis à l'ensemble du Conseil.

Le conseil municipal en a pris acte, sans observation.

5/ Prime pour les agents en contrat (cantinière et agent d'entretien des espaces verts).

Attribution d'une prime exceptionnelle pour le personnel non titulaire.

Cantinière : 200€

Agent en contrat aidé : 600€

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

6/ Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Suite au décret n°2023_1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale, il convient de délibérer pour les agents de notre commune.

Attribution de 400€ pour chacun de nos deux agents titulaires.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

7/ Questions diverses

Information : Mise en place de la fibre à partir de février 2024. Les propriétaires riverains des lignes de téléphones doivent élaguer leurs arbres.

Recensement de la population du 18 janvier 2024 au 14 février 2024. Agent recenseur nommé : **Mme Maryse VALLAT.**

Vœux du maire prévus le dimanche 7 janvier 2024 à 15h00.

Fin de séance à 20h15

